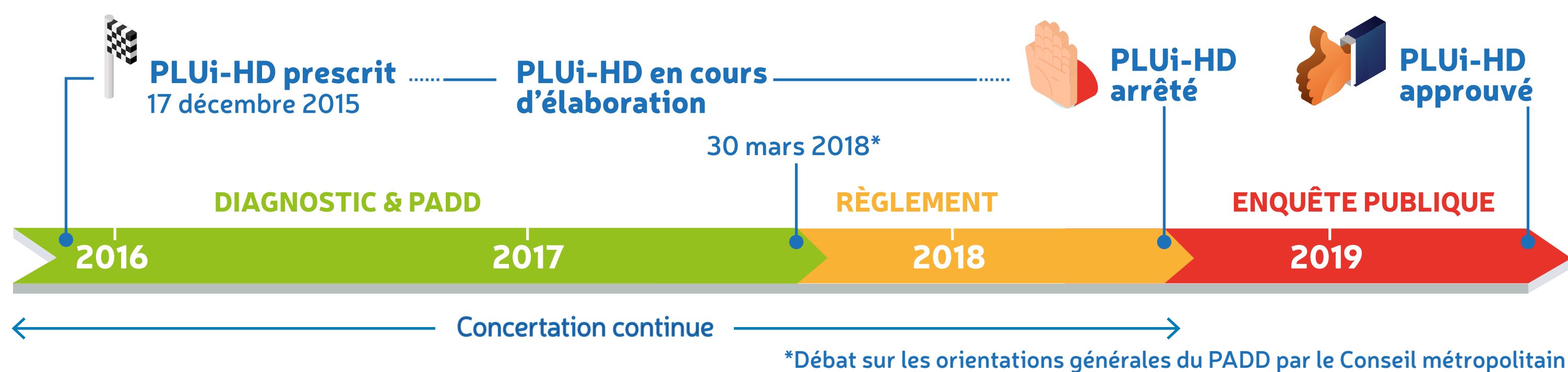


VERS L'APPROBATION DU PROJET

Depuis 2015, Dijon Métropole et ses communes membres sont investies dans l'élaboration de leur PLUi-HD qui concrétisera le projet d'une Métropole attractive et durable.

OÙ EN SOMMES-NOUS ?



31 octobre 2018 La concertation préalable sur le projet de PLUi-HD se clôt après deux années riches de contributions sur le projet.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE

2019

La phase de concertation réglementaire sera ouverte avec l'enquête publique pour une durée (minimum) de 1 mois.



L'enquête publique **permet de prendre connaissance de l'ensemble des documents** composant le projet de PLUi-HD. Ils seront mis à disposition dans les mairies des communes et au siège de la Métropole et de façon dématérialisée.

Enquête Publique

Elle sera **annoncée par les affichages jaunes réglementaires et par voie de presse** sur l'ensemble du territoire quelques semaines avant son ouverture.

Les acteurs et les partenaires ont aussi la parole !

Préalablement à l'enquête publique, les Personnes Publiques Associées (État, Département, Région, collectivités voisines, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre d'Agriculture, ...) seront invitées à formuler leur avis sur le projet de PLUi-HD. Ces derniers seront analysés et intégrés au document final.

À l'issue de l'enquête, **la commission d'enquête désignée par le tribunal administratif rendra son avis** sur le projet. **La Métropole étudiera l'ensemble des remarques formulées** pour compléter si besoin le PLUi-HD **avant son approbation.**

La commission d'enquête sera en charge du bon déroulement de la procédure et assurera des permanences régulières pour recueillir les avis et remarques sur le projet. Des registres seront également disponibles pour consigner toute observation écrite.



De l'approbation à l'entrée en vigueur du PLUi-HD

En 2019, après le vote d'approbation du PLUi-HD en Conseil métropolitain, et une fois les délais de recours de 2 mois passés, le PLUi-HD entrera pleinement en vigueur et constituera le document de référence pour l'aménagement du territoire des 24 communes de Dijon Métropole.

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS
DU PLUI-HD SUR LE SITE

WWW.PLUI.METROPOLE-DIJON.FR